

**Centre d'aide aux victimes d'actes  
criminels de la Mauricie**

États financiers  
Au 31 mars 2025

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux membres du  
**Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie,**

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LA MAURICIE** (Organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'Organisme perçoit des produits de dons sous forme de contributions pénales ou autres pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Organisme. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires pour la période considérée et la période précédente en ce qui concerne les produits, l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges, l'actif à court terme, l'actif net et les flux de trésorerie.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### Observation - Budget

Le budget a été préparé par l'Organisme sur la base d'hypothèses comptables et financières, conséquemment, nous n'exprimons pas d'opinion sur ce budget.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la fausification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)**

---

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*<sup>1</sup>

Mallette S.E.N.C.R.L.  
Société de comptables professionnels agréés

Trois-Rivières, Canada  
Le 24 juillet 2025

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130822

## Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

### ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2025 2024

#### PRODUITS

Subventions		
Financement de base	1 848 050 \$	1 325 080 \$
Programme de mesures de rechange général (annexe B)	63 778	64 235
Programme Enfants Témoins (annexe C)	109 281	108 499
Programme tribunal spécialisé (annexe D)	387 500	223 676
Dons	14 195	3 823
Intérêts	7 753	234
Sommes versées par les contrevenants	24 103	13 050
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	9 050	9 050
	<b>2 463 710</b>	<b>1 747 647</b>

#### CHARGES

Salaires et avantages sociaux	1 945 718	1 613 715
Assurances	9 578	9 084
Cotisations et associations	9 766	8 298
Déplacements et représentation	33 202	30 644
Documentation et abonnements	1 008	613
Entretien et réparations	20 105	14 966
Fournitures de bureau et papeterie	26 445	8 722
Frais bancaires	3 571	3 275
Frais d'activités	5 692	11 072
Frais d'impression	3 005	4 917
Frais de formation	9 302	14 551
Frais de projet - Mira	10 455	-
Location d'équipement	1 814	966
Loyer	110 076	93 193
Publicité	7 448	1 800
Services professionnels	22 271	16 398
Télécommunications	16 949	27 064
Amortissement des immobilisations corporelles	24 414	20 849
	<b>2 260 819</b>	<b>1 880 127</b>

#### EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES

202 891 \$ (132 480) \$

**Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie**

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2025	2024
<b>SOLDE, début de l'exercice</b>	<b>56 347 \$</b>	<b>56 347 \$</b>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(15 364)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	15 844	-
Affectations externes (note 10)	-	12 000
<b>SOLDE, fin de l'exercice</b>	<b>56 827 \$</b>	<b>173 391 \$</b>
<b>Investi en immobilisations corporelles</b>	<b>161 391 \$</b>	<b>8 000 \$</b>
<b>Affectations externes au programme de remboursement des proches</b>	<b>53 944 \$</b>	<b>244 355 \$</b>
<b>Non affecté</b>	<b>279 682 \$</b>	<b>482 573 \$</b>
<b>Total</b>	<b>412 162 \$</b>	<b>279 682 \$</b>

# Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

**BILAN**  
Au 31 mars

	2025	2024
--	------	------

## ACTIF

### ACTIF À COURT TERME

Encaisse	263 353 \$	694 038 \$
Placement, sans échéance (note 3)	766 679	9 026
Créances (note 4)	20 033	19 226

**1 050 065**      722 290

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)

**76 943**      85 513

**1 127 008 \$**      807 803 \$

## PASSIF

### PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 6)	292 694 \$	193 726 \$
Subventions reportées (note 7)	331 625	305 229

**624 319**      498 955

### APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)

**20 116**      29 166

**644 435**      528 121

## ACTIF NET

Investi en immobilisations corporelles	56 827	56 347
Affectations externes aux contributions pénales	173 391	161 391
Affectations externes au programme de remboursement des proches	8 000	8 000
Non affecté	244 355	53 944

**482 573**      279 682

**1 127 008 \$**      807 803 \$

## ENGAGEMENT (note 11)

Pour le conseil d'administration :

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

## Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

### ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2025 2024

#### ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	202 891 \$	(132 480) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	24 414	20 849
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(9 050)	(9 050)

218 255 (120 681)

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement

Créances	(807)	(6 296)
Frais payés d'avance	-	7 820
Dettes de fonctionnement	98 968	3 117
Subventions reportées	26 396	(81 392)

342 812 (197 432)

#### ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles

(15 844) (51 021)

#### ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Augmentation des subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles

- 8 638

#### AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

326 968 (239 815)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice

703 064 942 879

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice

1 030 032 \$ 703 064 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme se composent des éléments suivants :

Encaisse	263 353 \$	694 038 \$
Placement	766 679	9 026
	1 030 032 \$	703 064 \$

# Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, rend des services aux victimes d'actes criminels. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

#### Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de placements sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

#### Instruments financiers

##### Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

##### Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-valeur n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

# Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles et des apports reportés afférents est calculé en fonction de leur durée de vie selon les méthodes, et les durées ou le taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Durées ou taux
Améliorations locatives	linéaire	5 ans
Équipement informatique	linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	linéaire	10 ans
Serveur	solde décroissant	30 %

#### Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

#### Avantages sociaux futurs

L'Organisme offre à son personnel un régime de retraite à cotisations définies.

Le coût du régime de retraite afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur. Les coûts des services passés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la mise en place du régime a lieu ou au cours duquel une entente au sujet de la modification du régime est conclue.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

### 3. PLACEMENT

Compte placement affaires à taux d'intérêt variable,  
sans échéance

	2025	2024
	766 679 \$	9 026 \$

## Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

#### 4. CRÉANCES

	2025	2024
Comptes à recevoir	962 \$	- \$
Taxes à la consommation	19 071	19 226
	20 033 \$	19 226 \$

#### 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025	2024	
	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	15 743 \$	- \$	1 203 \$
Équipement informatique	152 885	44 535	57 710
Mobilier de bureau	131 509	32 408	26 600
Serveur	12 480	-	-
	312 617 \$	235 674 \$	85 513 \$

#### 6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Comptes fournisseurs	16 863 \$	7 230 \$
Salaires et vacances courus	252 246	144 790
Sommes à remettre à l'État	23 585	41 706
Retenues à la source et contributions	292 694 \$	193 726 \$

## Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

#### 7. SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées à un projet spécifique, ainsi qu'un financement affecté reçu au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	2025	2024
<b>SOLDE, début de l'exercice</b>	<b>305 229 \$</b>	<b>386 621 \$</b>
Montants comptabilisés à titre de produits de l'exercice	(560 559)	(405 048)
Montants reçus au cours de l'exercice	586 955	323 656
<b>SOLDE, fin de l'exercice</b>	<b>331 625 \$</b>	<b>305 229 \$</b>

#### Composition du solde :

Programme de mesures de rechange général	- \$	1 354 \$
Programme Enfants Témoins	65 385	92 166
Programme victimes d'exploitation sexuelles	74 698	74 698
Programme tribunal spécialisé - Victimes de violence conjugale ou violence sexuelle	191 542	137 011
	<b>331 625 \$</b>	<b>305 229 \$</b>

#### 8. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles ont servi à l'acquisition d'équipement informatique et de mobilier de bureau. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2025	2024
<b>SOLDE, début de l'exercice</b>	<b>29 166 \$</b>	<b>29 578 \$</b>
Montants amortis dans les résultats	(9 050)	(9 050)
Montants comptabilisés à titre de produits de l'exercice	-	8 638
<b>SOLDE, fin de l'exercice</b>	<b>20 116 \$</b>	<b>29 166 \$</b>

## Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

#### 9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le coût total comptabilisé à titre du régime de retraite à cotisations définies de l'Organisme se présente comme suit :

	2025	2024
Régime de retraite	45 036 \$	39 404 \$

#### 10. AFFECTATIONS EXTERNES

Au cours de l'exercice, l'Organisme a effectué des affectations externes en fonction des règles édictées par le BAVAC comme suit :

- un montant de 12 000 \$ lié aux contributions pénales reçues. Ce montant sera utilisé pour développer de nouveaux projets.

#### 11. ENGAGEMENT

##### Bail

L'Organisme s'est engagé par bail jusqu'en avril 2026 pour la location d'un local. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 127 305 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2026 -	117 512 \$
2027 -	9 793 \$

#### 12. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'Organisme est financé à 98 % (2024 - 99 %) par le ministère de la Justice du Québec.

# **Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie**

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 mars 2025

---

### **13. INSTRUMENTS FINANCIERS**

#### **Risque de liquidité**

L'Organisme est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait aux dettes de fonctionnement.

## Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

### ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

#### A - RÉSULTATS - CAVAC

	Réel	Budget	Écart
<b>PRODUITS</b>			
Subventions			
Financement de base	1 848 050 \$	1 847 850 \$	200 \$
Programme de mesures de rechange général	63 778	62 424	1 354
Programme Enfants Témoins	109 281	82 500	26 781
Programme tribunal spécialisé	387 500	280 810	106 690
Dons	14 195	-	14 195
Intérêts	7 753	85	7 668
Sommes versées par les contrevenants	24 103	12 000	12 103
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	9 050	-	9 050
	2 463 710	2 285 669	178 041
<b>CHARGES</b>			
Frais salariaux			
Salaires	1 653 057	1 700 041	(46 984)
Avantages sociaux	292 661	278 394	14 267
Frais de logement			
Loyer	110 076	100 000	10 076
Entretien et réparations	14 124	12 835	1 289
Frais d'administration			
Achats de petits équipements			
Assurances	3 751	5 000	(1 249)
Cotisations et associations	9 578	10 000	(422)
Documentation et abonnements	9 766	10 962	(1 196)
Frais bancaires	1 008	700	308
Frais de déplacement	3 571	3 000	571
Frais de formation	31 863	30 000	1 863
Frais de représentation	9 302	28 512	(19 210)
Publicité	1 339	-	1 339
Services professionnels	7 448	1 800	5 648
Frais de bureau	22 271	17 750	4 521
Entretien et réparations - informatique			
Fournitures de bureau et papeterie	5 980	10 000	(4 020)
Frais d'impression	22 694	16 000	6 694
Location d'équipement	3 005	4 745	(1 740)
Télécommunications	1 814	2 500	(686)
Équipement	16 949	15 000	1 949
Amortissement des immobilisations corporelles			
Frais d'activités	24 414	-	24 414
Activités de reconnaissance			
Frais de projet - Mira	1 073	1 250	(177)
Frais des bénévoles	10 455	8 700	1 755
Frais du conseil d'administration	231	400	(169)
	4 388	5 000	(612)
	2 260 818	2 262 589	(1 771)
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	202 892 \$	23 080 \$	179 812 \$

## Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

### ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2025 2024

#### B - PROGRAMME DE MESURES DE RECHANGE GÉNÉRAL

SUBVENTION - FAVAC	63 778 \$	64 235 \$
CHARGES		
Salaires	59 537	51 158
Charges sociales	8 673	13 077
	68 210	64 235
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(4 432) \$	- \$

#### C - PROGRAMME ENFANTS TÉMOINS

SUBVENTION - FAVAC	109 281 \$	108 499 \$
CHARGES		
Salaires	94 552	89 839
Charges sociales	14 729	18 660
	109 281	108 499
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

## Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Mauricie

### ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2025 2024

#### D - PROGRAMME TRIBUNAL SPÉCIALISÉ

##### SUBVENTION - FAVAC

Programme - Tribunal spécialisé La Tuque	99 765 \$	181 798 \$
Programme - Tribunal spécialisé Shawinigan	84 994	-
Programme - Tribunal spécialisé Trois-Rivières	118 757	-
Programme - VCVS chien d'assistance	83 984	41 878
	<b>387 500</b>	<b>223 676</b>

##### CHARGES

Salaires	283 776	176 457
Charges sociales	75 353	54 291
Cotisations	1 310	-
Formations	2 195	-
Fournitures et entretien - chien d'assistance	2 955	-
Fournitures et frais de bureau	5 037	-
Frais de déplacement	5 292	-
Location - chien d'assistance	7 500	-
Publicité et promotion	4 082	-
	<b>387 500</b>	<b>230 748</b>

##### INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES

- \$ (7 072) \$